VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher

Annonce Judiciaire

No. 102855

Cour Civile de District, Division E

William J. Walsh et al

vs

John Loyacano

Tuteur des mineurs Maggie Walsh et Theresa Walsh et al

Mercredi, 26 Février, 1913

au Peoples Auction Exchange, 334 rue Carondelet, entre les rues Union et Perdido, des propriétés de valeur améliorées et non améliorées. Les spéculateurs et personnes voulant faire des placements y trouveront leur avantage. Agents de propriétés ceci est le genre de placement qui vous devez rechercher, sans limite ou reserve. Les plans sont exposés à la dite bourse.

Suivant un jugement lu et rendu en cour siegeante le 20 janvier 1913, jugement signé le 24 janvier 1913. No. 102,-855 — Cour Civile de District — Division E — Signé par l'Hon. George H. Théard, agissant, moi, Pierre Gallagher, encanteur, duement autorisé pour la Paroisse d'Orléans je procéderai à vendre les propriétés suivants le Mercredi, 26 Février 1913, à midi a la People's Auction Exchange, 334 rue Carondelet.

1. Un terrain avec les appartenances y appartenant, situe dans le Premier District de cette ville, et désigné par le No. six dans l'Ilet, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Gasquet et Palmyra, sur un plan dressé par A. de Armas, daté le 27 novembre 1868, et déposé dans le bureau, le dit terrain mesurant, en mesure Américaine, vingt sept pieds, cinq lignes de face à la rue Gasquet, sur cent cinq pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur. Portant les Nos. municipaux 2418-2420 avenue Cleveland, les améliorations comprennent un cottage en bois contenant deux chambres et une cuisine des chaque côté, dans le fond est une chambre. Le chaque côté de la cour sont des hangars, citerne, etc.

2. Un certain terrain, situé, s'étendant et étant dans le fond du Premier District de cette ville, étant terrain No. deux du dit ilet numéro douze, qui est borné par les rues Tonti, Palmyra, Miro et Jackson ou Gasquet, mesurant vingt sept pieds, un pouce de face à la rue Jackson maintenant Gasquet, sur une profondeur de cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles suivant le plan de A. d'Hemecourt, voyer, date le 16 de juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, notaire de cette ville; avec tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant le No. municipal 2301 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un grand hangar.

3. Un certain terrain, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, et désigné par le numéro un dans l'Ilet numéro douze, borné par les rues Miro, Tonti, Palmyra et Jackson maintenant Gasquet, suivant le plan dressé par A. d'Hemecourt, le 16 juillet 1853, et déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, notaire, le 10 octobr e1853, lequel terrain forme le coin des rues Gasquet et Miro, et mesure vingt sept pieds un pouce de face sur la dite rue Gasquet sur cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur et de face sur la dite rue Miro, entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant les Nos. municipaux 2300-2302 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté; en face du fond du terrain est un cottage simple contenant deux chambres et une cuisine, la cour est abritée, citerne, etc.

4. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le numéro onze dans l'Ilet No. vingt quatre, borné par les rues Canal, Miro, Galvez et Gasquet formant le coin des rues Gasquet et Miro sur une profondeur et face sur la rue Miro de cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles suivant le plan dressé par A. d'Hemecourt, voyer, le 16 juillet 1853, et déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, ancien notaire dans cette ville, portant le No. municipal 2235 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, recouvert en ardoises, contenant trois chambres, dans la cour est un grand hangar, citerne, etc.

5. Un certain terrain, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. treize dans l'Ilet, borné par des rues Gasquet, Canal, Miro et Galvez, le dit terrain mesurant quatre pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Gasquet, quarante trois pieds sept pouces et une ligne de largeur dans le fond, cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Miro et cent douze pieds, sept pouces de profondeur sur la ligne de côté opposé, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les améliorations comprennent

6. Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet, borné par les rues Miro, Tonti, Galvez et avenue Cleveland, et désignes par les Nos. neuf et dix qui se touchent l'un l'autre, et mesurent ci-apres à savoir: Terrain No. dix mesure vingt sept pieds face à l'avenue Cleveland et vingt huit pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes sur la ligne de côté la plus près du terrain No. 10 et cent douze pieds, sept pouces sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Miro sur une ligne diagonale entrecoupant terrain No. 10 sur la ligne du fond suivant le croquis attaché. Terrain No. 10 portant le No. municipal 2227 avenue Cleveland. Terrain No. 9 portant les Nos. municipaux 2221 et 2223 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois à deux etages dans le fond contenant de chaque coté quatre chambres et cuisine, cour avec hangars, citerne, etc. Nos. 2222-2227 est un cottage simple contenant trois chambres.

7. Un certain terrain situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet, borné par les rues Gasquet, maintenant Cleveland, Tonti, Palmyra et Rochebiave, désigné comme terrain No. sept de l'Ilet No. 24 sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, date le 27 novembre 1868, déposé dans le bureau de A. Dreyfous, notaire, dans cette ville, et d'apres lequel dit plan le dit terrain commence à une distance de cent soixante deux pieds, six pouces de l'encoignure des rues Tonti et Gasquet et mesure en mesure Americaine vingt sept pieds, un pouce de face à la dite rue Gasquet sur cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Portant le No. municipal 2422 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois contenant trois chambres, dans la cour sont des hangars, système, etc.

8. Un certain terrain triangulaire situé, s'étendant et étant dans le Premier District de la ville, et désigné par le No. un dans le No. vingt cinq, borné par les rues Miro, Galvez, Palmira et Jackson ou Gasquet maintenant Ave. Cleveland sur un plan fait par J. A. d'Hemecourt voyer, le 16 juillet 1853 déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, ancien notaire dans cette ville le 10 octobre 1853, le dit terrain forme le coin de l'Ave. Cleveland et de la rue Miro et mesure trente neuf pieds dix pouces et trois lignes de face à l'Ave. Cleveland sur cent neuf pieds, dix pouces, et deux lignes de profondeur et face à la rue Miro et cent seize pieds, dix pouces, et deux lignes de profondeur sur la ligne le divisant de l'autre propriété, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher

connues comme No. 2234 Ave. Cleveland et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant une boutique et quatre chambres.

9. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Gasquet et Palmyra, sur un plan dressé par A. de Armas, daté le 27 novembre 1868, et déposé dans le bureau, le dit terrain mesurant, en mesure Americaine, vingt sept pieds, cinq lignes de face à la rue Gasquet, sur cent cinq pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur. Portant les Nos. municipaux 2418-2420 avenue Cleveland, les améliorations comprennent un cottage en bois contenant deux chambres et une cuisine des chaque côté, dans le fond est une chambre. Le chaque côté de la cour sont des hangars, citerne, etc.

2. Un certain terrain, situé, s'étendant et étant dans le fond du Premier District de cette ville, étant terrain No. deux du dit ilet numéro douze, qui est borné par les rues Tonti, Palmyra, Miro et Jackson ou Gasquet, mesurant vingt sept pieds, un pouce de face à la rue Jackson maintenant Gasquet, sur une profondeur de cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles suivant le plan de A. d'Hemecourt, voyer, date le 16 de juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, notaire de cette ville; avec tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant le No. municipal 2301 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un grand hangar.

3. Un certain terrain, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, et désigné par le numéro un dans l'Ilet numéro douze, borné par les rues Miro, Tonti, Palmyra et Jackson maintenant Gasquet, suivant le plan dressé par A. d'Hemecourt, le 16 juillet 1853, et déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, notaire, le 10 octobr e1853, lequel terrain forme le coin des rues Gasquet et Miro, et mesure vingt sept pieds un pouce de face sur la dite rue Gasquet sur cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur et de face sur la dite rue Miro, entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant les Nos. municipaux 2300-2302 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté; en face du fond du terrain est un cottage simple contenant deux chambres et une cuisine, la cour est abritée, citerne, etc.

4. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le numéro onze dans l'Ilet No. vingt quatre, borné par les rues Canal, Miro, Galvez et Gasquet formant le coin des rues Gasquet et Miro sur une profondeur et face sur la rue Miro de cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles suivant le plan dressé par A. d'Hemecourt, voyer, le 16 juillet 1853, et déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, ancien notaire dans cette ville, portant le No. municipal 2235 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, recouvert en ardoises, contenant trois chambres, dans la cour est un grand hangar, citerne, etc.

5. Un certain terrain, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. treize dans l'Ilet, borné par des rues Gasquet, Canal, Miro et Galvez, le dit terrain mesurant quatre pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Gasquet, quarante trois pieds sept pouces et une ligne de largeur dans le fond, cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Miro et cent douze pieds, sept pouces de profondeur sur la ligne de côté opposé, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les améliorations comprennent

6. Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet, borné par les rues Miro, Tonti, Galvez et avenue Cleveland, et désignes par les Nos. neuf et dix qui se touchent l'un l'autre, et mesurent ci-apres à savoir: Terrain No. dix mesure vingt sept pieds face à l'avenue Cleveland et vingt huit pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes sur la ligne de côté la plus près du terrain No. 10 et cent douze pieds, sept pouces sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Miro sur une ligne diagonale entrecoupant terrain No. 10 sur la ligne du fond suivant le croquis attaché. Terrain No. 10 portant le No. municipal 2227 avenue Cleveland. Terrain No. 9 portant les Nos. municipaux 2221 et 2223 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois à deux etages dans le fond contenant de chaque coté quatre chambres et cuisine, cour avec hangars, citerne, etc. Nos. 2222-2227 est un cottage simple contenant trois chambres.

7. Un certain terrain situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet, borné par les rues Gasquet, maintenant Cleveland, Tonti, Palmyra et Rochebiave, désigné comme terrain No. sept de l'Ilet No. 24 sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, date le 27 novembre 1868, déposé dans le bureau de A. Dreyfous, notaire, dans cette ville, et d'apres lequel dit plan le dit terrain commence à une distance de cent soixante deux pieds, six pouces de l'encoignure des rues Tonti et Gasquet et mesure en mesure Americaine vingt sept pieds, un pouce de face à la dite rue Gasquet sur cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Portant le No. municipal 2422 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois contenant trois chambres, dans la cour sont des hangars, système, etc.

8. Un certain terrain triangulaire situé, s'étendant et étant dans le Premier District de la ville, et désigné par le No. un dans le No. vingt cinq, borné par les rues Miro, Galvez, Palmira et Jackson ou Gasquet maintenant Ave. Cleveland sur un plan fait par J. A. d'Hemecourt voyer, le 16 juillet 1853 déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, ancien notaire dans cette ville le 10 octobre 1853, le dit terrain forme le coin de l'Ave. Cleveland et de la rue Miro et mesure trente neuf pieds dix pouces et trois lignes de face à l'Ave. Cleveland sur cent neuf pieds, dix pouces, et deux lignes de profondeur et face à la rue Miro et cent seize pieds, dix pouces, et deux lignes de profondeur sur la ligne le divisant de l'autre propriété, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher

pouces et six lignes entre lignes égales et parallèles, les dits lots s'adjoignent l'un l'autre et le lot numéro vingt deux forme le coin des rues Miro. Portant le numéro municipal 2301 lequel forme le coin des rues Miro et Cleveland, et désigné comme lot 22, lot vingt et un porte les numéros municipaux 2305-2307 Ave. Cleveland. Les améliorations comprennent 2301-03 un double cottage en bois couvert en ardoises servant de maison d'habitation et magasin contenant de chaque côté cinq chambres — 2305-07 est un cottage double en bois couvert en ardoises contenant trois chambres de chaque côté — sur l'annexé du lot grands hangars, écurie citernes, etc.

Termes et Conditions—Un tiers ou davantage comptant au choix de l'acheteur, le reste en un ou deux ans, pour lequel l'acheteur donnera son ou ses billets qui porteront un intérêt de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication et garantis par le nantissement du vendeur et le privilège et hypothèque spéciale sour la propriété vendue; l'acte de vente devant contenir le pacte de non alienando, une clause stipulant la vente avec notre estimation et cinq pour cent (5 pour cent) de frais d'avocat en cas de procès pour obtenir le paiement des dits billets, et toutes les autres clauses généralement contenues dans un acte de vente; et l'acheteur d'assumer le paiement, au dessus du prix de l'adjudication, de toutes les taxes de l'année 1913, de déposer chez l'adjudicateur dix pour cent (10 pour cent) du prix de vente au moment de l'adjudication, et de supporter le coût de l'acte de vente devant Charles I. Denechaud, Notaire Public.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Jan. 26; Fev. 2, 9, 16, 23, 26.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

En re Liquidation de J. D. Connell Iron Works Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 103, 121 — Division C — Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Liquidation de "J. D. Connell Iron Works Company" dossier No. 103,121, le dit ordre daté et signé le 10 janvier 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 février 1913, les propriétés et immeubles ci dessus avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et y appartenant ou de quelque façon en dépendant à savoir:

1. Quatre certains terrains dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 46, borné par les rues S. Peters, Erato, Tchoupitoulas et Thalie, désignés par les numéros un, deux, trois et cinq, et mesurant ci-après: Terrains Nos. un, deux et cinq mesurent chacun vingt deux pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue S. Peters sur cent pieds de profondeur; et terrain No. trois a vingt pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue Erato sur cent soixante pieds, un pouce et six lignes de profondeur; tout entre lignes parallèles; terrains Nos. un, deux et trois étant représentés sur un plan dressé par T. Thompson, daté le 21 février 1843, et déposé dans le bureau de H. B. Cenas, ancien notaire dans la dite ville, et terrain No. cinq sur un plan de O. F. Zimple, déposé dans le bureau de Theo Guyol, ancien notaire dans la dite ville, comme plan No. deux du livre de plans No. un étant une partie de la propriété que la "J. D. Connell Iron Works Company" acquit par achat de James D. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 22 août 1901.

2. Deux certains terrains dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 46, borné par les rues S. Peters, Erato, Tchoupitoulas et Thalie, designes par les numéros douze et treize, et mesurant chacun vingt deux pieds, neuf pouces de face à la Erato sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces de profondeur, tout entre lignes parallèles les mêmes étant représentés sur un plan dressé par C. A. Hedin, déposé dans le bureau de T. O. Stark, ancien notaire dans la dite ville, étant partie de la propriété que la "J. D. Connell Iron Works Company" acquise par achat de James D. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 22 août 1901.

3. Un certain terrain dans le Premier District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 46, borne par les rues Erato (anciennement Suzette), Tchoupitoulas, S. Peters (anciennement Nouvelle Levée) et Thalie (anciennement Benjamin) lequel terrain est désigné par le numéro neuf et mesure quarante cinq pieds et six pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds et dix pouces entre lignes parallèles, étant la propriété acquise par la "J. D. Connell Iron Works Company" de Mme Joséphine B. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 13 octobre 1906.

La propriété premièrement décrite est l'emplacement de l'atelier de mécaniciens de la "J. D. Connell Iron Works Company." Rien de la propriété mobile n'est compris dans cette vente. La propriété deuxièmement et troisièmement décrite est louée par bail par Messieurs Alex Dussel & Co., à $150 par mois jusqu'au 31 octobre 1914, et la vente sera sujette à ce bail.

CONDITIONS DE LA VENTE—Deux cinquièmes ou plus comptant le solde si il y en a devant être représenté par billets à ordre, payables 1 ou 2 ans après date, respectivement avec intérêt payable annuellement au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au payement des dits billets à ordre avec intérêt spécial, assurance, primes et taxes et en cas de procès 5 pour cent pour frais d'avocat et tous les frais devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur, l'acte devant contenir le pacte de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les quatre terrains spéciaux, premièrement décrits, seront offerts et provisoirement adjugés, au plus offrant enchérisseur, alors les trois terrains deuxièmement et troisièmement décrits seront offerts, sujets au bail et seront provisoirement adjugés au plus offrant enchérisseur; et finalement l'entière propriété, sept terrains seront offerts, la partie à bail sujette au bail. En cas qu'un enchérisseur offre plus pour l'entière propriété que les offres combinées sous les adjudications provisoires, alors l'entière propriete sera définitivement adjugée à tel enchérisseur; mais si le plus haut encherisseur pour l'entière propriété ne dépasse pas les encheres combinées faites par les adjudicataires provisionnels, alors les adjudications provisoires de quatre terrains premièrement décrits, et de trois terrains deuxièmement et troisièmement décrits, deviendront effectifs et les titres seront faits conformément.

L'acquereur ou les acquereurs devront assumer les taxes de 1913 payer pour le ou les actes de vente devant notaire et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato REAL ESTATE

910 RUE GRAVIER.
Jan12,19,26fév2,9,13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Sallie Swan King

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,196 — Division E — Attendu que, Phoebe Whitaker King, veuve de Allen Swan King, de la ville de New Haven, Etat du Connecticut, dans sa capacité dument qualifiée, comme gardienne ou tutrice de la personne et propriété de ses enfants mineurs, Allen Swan King et Phoebe Hart King, habitants de la ville de New Haven, Etat du Connecticut, a fait appel à la cour dans le but d'être autorisee de prendre possession de, et de retirer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans trente (30) jours, à partir de la première publication de cette notice, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite gardienne et tutrice. Par ordre de la cour.

Nouvelle Orléans, Lne., 24 janvier.

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.
RAYMOND GAUCHE, Avocat.
Pour copie conforme:
P. A. DUCONG, Député Greffier.
28jan28fév10,26

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick & Company

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu Entier de Résidence, et d'un Piano Droit "Emerson," No. 719 rue Valmont, Près Laurel
A l'Encan, Vendredi, 7 Février, à 11 Heures du Matin

Succession de Geo. J. Mertzweiller et épouse, No. 103096 de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orleans, Division C.

Conformément à un ordre de l'honorable E. K. Skinner, juge de la susdite cour daté et signé à la Nouvelle Orléans, Lne., le 23 janvier 1913, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente le VENDREDI 7 FEVRIER après les delais et annonces légaux usuels sur les lieux ci-dessus mentionnés en particulier et tous les meubles et propriétés mobilières décrites dans l'inventaire à savoir:

Un Piano Emerson, valeur $550; ameublement de salon en noyer, piedestales, cabinet à music, portières, ornements, tables, chaises, berceuses, joli ameublement de salle à manger avec armoire a porcelaine, magnifiques tableaux, rideaux, stores, nattes, ameublement de chambre à coucher matelas, sommiers, literies, moustiquaires, glacière, fourneau à gas, fourneau de cuisine, coffre-fort, porcelaines, ustensiles, etc.

Conditions—Comptant. Sans limite.
HARRY W. FITZPATRICK,
Jan 26; Feb. 2, 6, 7. Encanteur.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Edna Mary La Pine, Epouse de Francis Joseph Offer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,319 — Division C — Attendu que Frances Joseph Offer a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Edna Mary La Pine, épouse de Francis Joseph Offer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
HENRIQUES & DUCHAMP, Avocats.
jan20fév2,7

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

VENTE DE PARTAGE.

Geo. H. Hemel vs. Adelia G. Hemel.

No. 101,500 — Cour Civile de District, Division B.

Au dernier et plus offrant enchérisseur propriétés de valeur du Troisième District, 2325-27-29-31 Ave. Esplanade entre les rues N. Rocheblave et N. Tonti.

Quatre cottages d'habitation, 730-32-34-36-38-40, encoignure Lesseps et rue Dauphine.

Trois cottages doubles, 726-28 rue Poland entre les rues Royale et Dauphine.

Cottage double, 2600 encoignure Chartres et Ave. Lafayette.

Bâtisse à deux étages en briques, 729 rue Lesseps, 731-33 rue Lesseps entre les rues Royale et Dauphine.

Cottage simple et cottage double, 528 rue Espagne entre les rues Chartres et Decatur.

Bâtisse à deux étages avec allée, 739-41 rue Lesseps entre les rues Royale et Dauphine, et terrain vacant adjacent le cottage double.

A L'ENCAN, MARDI, LE 18 FEVRIER 1913, A MIDI A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES NO. 311 RUE BARONNE

PAR STERN & GUMBEL, LTD.—Leonard L. Stern, Encanteur.—Vendra aux enchères publiques à la sus dite date, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour siégeante le 6 janvier 1913, et le jugement lu et signé en cour siegeante le 6 janvier 1913 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orleans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numerotee, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borne par l'avenue Esplanade et les rues Tonti, Rocheblave et Bayou Road; désignés par les Nos. quatre et cinq de l'Ilet No. 2, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, date le 23 mai 1848, et déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier notaire, lesquels terrains sont adjacents et mesure chacun trente pieds de face à l'ave. Esplande, trente pieds, onze pouces et une ligne face à la rue Bayou Road, sur une profondeur traversant l'ave. Esplanade jusqu'à la rue Bayou Road, ci-après décrite à savoir:. Terrain No. quatre soixante quatre pieds, un pouce sur la ligne à côté de la rue N. Tonti, le séparant du terrain No. cinq, soixante et onze pieds quatre pouces sur la ligne le séparant du terrain No. cinq, et terrain No. cinq soixante et onze pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. quatre et soixante dix huit pieds, sept pouces sur l'autre ligne à côté de la rue N. Rocheblave. Les améliorations sur la dite propriete portant les Nos. municipaux 2325 et 2327 et 2331 ave. de l'Esplanade et consistent de quatre cottages d'habitation avec 2 chambres et cuisine de chaque côté.

2. Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lesseps, Dauphine, France et Royale, étant la plus grande partie des terrains un deux, trois, trois et quatre sur un plan particulier par Albert G. Blanchard dressé le 25 du mois d'Août 1887 laquelle par celle de terre mesure quatre vingt quatorze pieds, sept pouces de face à la rue Lesseps sur une profondeur entre lignes égales et paralleles et une façade sur la rue Dauphine de cent vingt trois pieds cinq pouces. Les améliorations sur la dite propriété portant les numéros municipaux 730-732-734-736-738-740 rue Lesseps et consistent de trois cottages doubles contenant 4 chambres, hangar etc. de chaque côté et se louent à $9.00 par mois chaque côté.

3. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. deux dans l'Ilet (portant actuellement le numéro 183) borné par les rues Poland, Lesseps, Royalt et Dauphine, sur un plan dressé par A. Castaing le 11 novembre 1858, depose dans le bureaux de A. Dreyfous, notaire, et le dit terrain mesurant en mesure américaine trente et un pieds neuf pouces de face à la rue Poland sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sur la dite propriété portant les numéros municipaux 726 et 728 rue Poland, et consistent d'un cottage double retiré du trottoir et contient 3 chambre, hangar, etc., de chaque côté et se loue à $7.00 par côté par mois.

4. Une certaine par celle de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet (portant actuellement le numéro 15) borné par les rues Chartres, ave. Lafayette (autrefois connue comme rue Enghien) décatur et Port, laquelle parcelle de terre forme l'encoignure de la rue Chartres et de l'ave. Lafayette, et mesure en mesure américaine, trente pieds, sept pouces t quatr ligns face à la rue Chartres. Quatre vingt dix pieds huit pouces de profondeur et de face à l'ave. Lafayette et à peu près quatre vingt dix pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Port; les améliorations sur la dite propriété portant le numéro municipal 2600 rue Chartres, et consistent d'une bâtisse à deux étages en briques, contenant 14 chambres, corridors, galleries, etc., et susceptible à un loyer d'à peu près $15.00 par mois.

5. Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Washington, actuellement le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet numéro six (maintenant Ilet numéro 183) borné par les rues Lesseps, Royale, Poland et Dauphine, lequel dit terrain est désigné par le numéro onze sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville, sous date du 25 février 1832, déposé dans le bureau de Philippe Lacoste, notaire, et mesure cinquante trois pieds (53) trois pouces (3) face à la rue Lesseps, sur cent quinze pieds (115) de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 731-733 rue Lesseps, et consistent en un cottage double avec 5 chambres de chaque côté et se loue à $10.00 par mois chaque côté.

6. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits etc., situé dans le Faubourg Marigny, maintenant Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Espagne, Chartres, Decatur et Mandeville, désigné par le numéro onze sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 22 avril 1848, déposé dans le bureau de Lucien Herrmann, notaire et mesure d'apres le dit plan, vingt cinq pieds de face à la rue Espagne sur cent vingt quatre pieds de profondeur, mesure americaine; les améliorations sur la dite propriété portant le numéro municipal 528 rue Espagne, et consistent en une bâtisse en bois à deux étages, tout en ardoises, allee, et contient 4 chambres, galleries, etc., et se loue à $9.00 par mois.

7. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., portnat les numeros municipaux 739-741 rue Lesseps dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet numéro 183, borné par les rues Lesseps, Poland, Royale et Dauphine, désigné comme terrain numéro dix formant l'encoignure des rues Lesseps et Dauphine, et mesure cinquante trois pieds, trois pouces, de face à la rue Lesseps, sur cent quinze pieds de pronfondeur et de face à la rue Dauphine. Les améliorations consistent en un cottage double en bois contenant de chaque côté 5 chambres, hangar, etc., susceptible à un loyer de $10.00 par mois chaque côté.

Conditions—Comptant. Actes de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt est requis au moment de l'adjudication.

STERN & GUMBEL,
SIDNEY F. GAUTIER, Encanteurs.
Avocat pour demandeur.
T. T. WOLF, Avocat pour le defendeur.
jan11,19,26fév2,9,16,18

Kernaghan&Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage.

Cottage double en bois, Nos. 2917 et 2919 rue St. Pierre et terrain à bâtir rue Orléans, entre les rues Dupré et Gayoso.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI, le 6 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendue à l'enchere publique en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1912 et signé le 27 décembre 1912 et d'un ordre daté le 28 janvier 1913 de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de Barbara Muller et al. vs. Mr. et Mme Marco Martinolich, No. 102,884, la propriété ci-apres décrite à savoir:

Premièrement—Le cottage double en bois à un etage, Nos. 2917 et 2919 rue St. Pierre, contenant trois chambres de chaque côté sur un certain terrain situé dans le Deuxieme District de cette ville, dans l'Ilet, borné par les rues St. Pierre, Orléans, Dupré et Gayoso, désigné par la lettre A, sur un croquis de voyer par Walter J. Seghers, depute voyer de ville, daté le 21 janvier 1913 et mesurant d'après cela 30 pieds de face à la rue St. Pierre sur 62 pieds de profondeur entre lignes parallèles commençant à une distance de 124 pieds 6 pouces et deux lignes de l'encoignure des rues St. Pierre et Dupré.

Deuxièmement—Un certain terrain situé dans le même district et Ilet et adjoignant dans le fond la propriété ci-dessus décrite, designee par la lettre B, sur le susdit croquis de voyer par Walter J. Seghers, mesurant d'après cela 30 pieds de face sur la rue Orléans sur 52 pieds, 6 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de 124 pieds, 6 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Orléans et Dupré.

Dans un quartier qui s'améliore près des lignes de cars, désirable pour placement ou emplacement de maisons.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en paiements égaux, payables en un et deux ans après la date de l'adjudication, avec huit pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale, avec les clauses usuelles d'hypothèque et security de même que le pacte de non alienando, et rejet d'evaluation cinq pour cent pour les frais d'avocat en cas de procès, etc., les acquereurs devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et payer tous les frais de certificats, et assumer les taxes dues et exigibles dans l'année 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente devant Fred Adolph notaire aux frais des acquereurs.

FRED & W. E. ADOLPH,
GEO. MONTGOMERY,
Avocats.
fév2,9,16,23mar2,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Neuf beaux terrains, qui vont être vendus comme un, rues St. Claude et Manuel, rue payée près des lignes de car.

Succession de Pierre Minard ou Menard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 103,142—Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI, le 6 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchere publique en vertu d'un ordre daté le 29 janvier 1913 de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le dit terrain mesurant comme suit, à savoir: Terrain No. 10 mesure trente et un pieds de face à la rue Louisa, sur cent trois pieds, trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Terrains Nos. 15, 16, 17 et 18 mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Piété sur cent trois pieds, trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur la rue Piété comprennent un cottage en bois.

Conditions